

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Gilles LEYRIS, Jean-François PINEAU, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Caroline CABRIÉ, Vincent JURQUET, Gilles SIPEYRE.

Absent excusé : Pierre BOISSIER donne procuration à Gilles LEYRIS.

Absents: Jean-Michel GAGNEVIN, Raymond FARKAS, Damien RIGON.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Sandrine SERRET a été désignée secrétaire de séance.

Motion contre le démantèlement du service public en milieu rural

Madame la maire présente le projet de la DDFIP dit de « géographie revisitée » concernant ses implantations sur le département à l'horizon 2022. Les 22 sites actuels des trésoreries seraient ramenés à 6.

Vu le projet présenté dans le département du Gard,

Vu la fermeture programmée de la très grande majorité des Trésoreries de proximité pour les remplacer notamment par des points de contacts (permanences dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présences ponctuelles dans les maisons de services publics), par quelques back offices spécialisés dans les tâches industrielles et quelques front office chargés de clientèle,

Vu le souhait exprimé lors du Grand Débat National pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Après avoir débattu, le conseil municipal décide par aucune voix contre, une abstention et sept voix pour,

- De s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- D'exiger le maintien des Trésoreries de proximité et notamment la Trésorerie de Quissac, avec le plein exercice de leur compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Restructuration de l'éclairage public en vue d'économies d'énergie (tranche 1) : choix de l'entreprise.

Madame le maire rappelle que dans le cadre de la restructuration de l'éclairage public, une consultation a été lancée. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 13 septembre – 12h00.

Trois entreprises ont répondu et les critères d'analyse sont :

- Analyse technique 20%
- Analyse financière 70%
- Analyse des délais 10%

Les notes finales obtenues sont

| | |
|------------------------------|-------|
| -SPIE Alès | 66.62 |
| - Vetsel | 75.55 |
| - Bouygues Énergies services | 71.12 |

Au vu du rapport d'analyse des offres, madame le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise VETSEL pour un montant de 19 840.00 euros HT.

Après avoir débattu, le conseil municipal par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

- décide l'attribution la tranche 1 du marché de restructuration de l'éclairage public à l'entreprise VETSEL pour un montant hors taxe de 19 840.00 euros,

- autorise madame le maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG) pour des travaux de rénovation de l'éclairage public (tranche 2).

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du diagnostic sur le réseau éclairage public de la commune, le bureau d'étude Éribat avait préconisé des rénovations à effectuer en vue de réaliser des économies.

Suite au lancement de la première tranche, madame le maire propose de solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG) pour le lancement de la deuxième tranche.

Elle présente le projet de la deuxième tranche d'investissement qui consiste à la suppression et remplacement des luminaires place du foyer communal, traversée de la commune RD123, Grand rue de Cantarel et rue de la mairie.

Le montant global de la deuxième tranche est estimé à 22 261.00 € HT ;

Après avoir entendu l'exposé, Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

- décide de présenter le dossier de demande de subvention pour un montant de 22 261.00 €HT soit 26 713.20 €TTC

- autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Pose, surveillance, entretien et protection des repères de crues : signature de la convention entre EPTB Vidourle, le Conseil Départemental du Gard et la commune de Cannes et Clairan.

Dans le cadre d'une démarche de la prévention du risque inondation, EPTB a missionné BRLI pour effectuer le recensement des repères et des sites potentiels de pose sur le bassin versant du Vidourle.

La commune a été destinataire d'une convention entre l'EPTB Vidourle, le Conseil Départemental et la commune pour la pose, la surveillance, l'entretien et la protection des repères de crues.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

- autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Assurance du personnel : garanties statutaires.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune adhère actuellement au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion du Gard et qu'il arrive à terme le 31 décembre 2019.

Le Centre de Gestion a lancé une procédure d'appel d'offre et a retenu Gras Savoye /Axa.

Le contrat proposé couvre l'intégralité des risques statutaires aux taux de :

6.27% avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents CNRACL,
0.88% avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents IRCANTEC et il conviendra d'ajouter **0.25%** de frais de gestion pour le Centre de Gestion.

En parallèle la commune a été destinataire d'une proposition de Groupama pour les taux suivants :

5.41% avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents CNRACL
1.18% avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents IRCANTEC

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

- décide de retenir l'offre de Groupama aux taux suivants :

5.41% avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents CNRACL
1.18% avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire pour les agents IRCANTEC

- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier,
- précise que les dépenses seront inscrites au Chapitre et Articles des budgets concernés.

Questions et informations diverses

- Le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Claude Haudiquet.
- Suite à la demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour le projet d'aménagement du carrefour Font du Loup/Trois Fonts, la commune percevra 8 140.39 euros sur la base d'un devis estimé à 10 781.50 euros.
- Dans le cadre du schéma directeur et zonage d'assainissement, l'Agence de l'Eau a attribué à la commune une subvention de 33 220 euros. Nous restons en attente d'une réponse du Département.
- Cérémonie et festivités :
 - organisation du 11 novembre

- la date retenue pour le Noël des enfants de la commune, le 14 décembre.
- les vœux du maire, le 12 janvier 2020
- la date retenue pour le repas des aînés, 26 janvier 2020.

- Madame le maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association « Les Compagnons de la Nuit » qui souhaite reprendre l'organisation des soirées belote au foyer communal.

Le conseil municipal, après discussion :

- demande au président de l'association la mise à jour de la situation administrative de l'association (membres du bureau, pv de réunion...);
- répond favorablement à l'organisation d'une soirée par mois ;
- précise que l'association devra s'adresser les demandes de festivités au secrétariat.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, huit voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 23 heures et 10 minutes.

